

EDITORIAL

Les interrogations soulevées par l'impact de la mondialisation sur les pays en développement ont provoqué une résurgence du débat sur les stratégies à suivre par ces pays pour s'intégrer dans le commerce mondial. Dans ce contexte, la dernière conférence de l'Organisation Mondiale du Commerce organisée à Doha en Novembre a mis en évidence les affrontements Nord-Sud en matière de politique commerciale : ceux-ci recouvrent des divergences profondes d'intérêts non seulement entre pays industrialisés et PED, mais également entre PED eux-mêmes.

Nous abordons ici ces questions sous un angle particulier, en nous interrogeant sur le rôle potentiel des zones franches d'exportation (ZFE) comme outil de développement, ainsi que sur les implications des accords commerciaux internationaux quant à leur pérennité. Du fait de l'adoption par la plupart des pays en développement d'une stratégie de croissance par l'exportation, les ZFE ont connu un essor considérable. Nos travaux sur ce thème, qui s'appuient sur une revue de littérature et sur des études de DIAL portant sur Madagascar, amènent à deux conclusions majeures.

En premier lieu, l'expérience historique montre que les espoirs placés par les PED dans les zones franches sont exagérés. En fait, les zones franches ont contribué de manière importante au développement d'un tout petit nombre seulement de pays émergents. Il s'agit de pays asiatiques (Indonésie, Malaisie, etc.), latino-américains (Mexique), ainsi que de Maurice. Les projets de zones franches ont jusqu'à présent échoué systématiquement en Afrique sub-saharienne. Madagascar est la seule exception : grâce au succès des ZFE depuis les années quatre-vingt-dix, la croissance des exportations de produits manufacturés s'est traduite par un dynamisme exceptionnel du commerce extérieur malgache. D'une manière générale, même lorsqu'elles peuvent être considérées comme un succès en termes d'investissements et de création d'emplois, les ZFE n'arrivent que rarement à échapper au schéma d'« usines-tournevis ».

En second lieu, la poursuite de la libéralisation commerciale au plan international va avoir un impact important sur les zones franches au cours des prochaines années. Deux accords de l'OMC vont influencer plus particulièrement leur évolution : il s'agit d'une part de l'accord sur les subventions (ASMC), qui interdira à partir de 2003 les dérogations fiscales (en particulier pour les ZFE) dans les pays à revenu par habitant supérieur à 1000 dollars ; d'autre part, la disparition en 2005 des quotas imposés par les pays industrialisés aux exportations textiles des PED (accords AMF) se traduira par une redistribution de la production mondiale dans ce secteur, affectant fortement les ZFE. L'étude montre par ailleurs que les logiques du régionalisme et des zones franches sont a priori antithétiques, même si l'essor des « maquiladoras » mexicaines a été favorisé – et non interrompu – par l'Aléna.

Les travaux de DIAL sur les zones franches se poursuivront en 2002, avec le lancement d'études micro-économiques d'analyse de l'emploi et des revenus. Il donneront lieu notamment à une publication en collaboration avec la Direction des Relations Economiques Extérieures du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Les Zones Franches d'Exportation : Un instrument d'insertion dans l'économie mondiale menacé ?

Depuis les années quatre-vingt, l'adoption par l'ensemble des pays en développement de stratégies de croissance par l'exportation est directement à l'origine de l'essor considérable des zones franches. On présente ici les conclusions d'une étude de DIAL sur ce thème (Cling et Letilly, 2001), qui avait trois objectifs : décrire les tendances récentes du phénomène de zones franches ; analyser, à partir d'études de cas, leur potentiel en tant que moteur de développement ; enfin, évaluer la compatibilité du dispositif de zones franches avec les accords internationaux multilatéraux ainsi que l'impact des nouvelles formes de la mondialisation.

La prolifération récente des zones franches

Selon la définition habituelle des organisations internationales, une zone franche d'exportation (ou ZFE) est un espace industriel constituant une enclave par rapport aux droits de douane et aux règles commerciales en vigueur dans le pays hôte. Le pays accueillant ces capitaux, principalement d'origine étrangère, accorde aux entreprises concernées des avantages dérogatoires au droit commun, principalement en matière fiscale¹. Ces entreprises bénéficiant d'exemptions et d'avantages fiscaux sont tenues de produire essentiellement, sinon uniquement pour l'exportation.

Quatre objectifs non exclusifs les uns des autres sont à l'origine de l'instauration de régimes de zones franches (Madani, 1999) : le premier vise à enclencher un processus de développement industriel, intégrant les ZFE dans un schéma plus vaste de réformes économiques (Taiwan, Corée) ; le deuxième cherche à constituer une soupape de sécurité pour atténuer les problèmes de chômage et engranger des devises (Tunisie) ; le troisième objectif consiste à utiliser les ZFE comme laboratoire d'expérimentation de l'économie de marché (Chine) ; enfin, la plupart des ZFE ont pour objectif d'attirer les capitaux étrangers dans le but d'améliorer la compétitivité des économies. Outre

ces objectifs spécifiques, les pays cherchent à favoriser à travers la mise en place de ZFE les transferts de technologie et à améliorer l'efficacité de leur système productif, grâce à l'incidence favorable de la présence des entreprises étrangères sur la formation de la main-d'œuvre locale et leurs effets de démonstration.

On considère généralement que la première ZFE « moderne » mise en place dans le monde fut celle de Shannon en Irlande en 1959. A la fin des années soixante, on comptait une dizaine de zones, la plupart en Asie (Taiwan, Singapour, Hong Kong et Inde) et en Amérique latine (Mexique, Colombie et République Dominicaine). Par la suite, le concept de zone franche s'est propagé et les ZFE se sont multipliées, tant dans les pays en développement que dans les pays développés, leurs effectifs ayant enregistré une croissance exponentielle depuis près de trois décennies. Alors qu'en 1975, seuls 25 pays disposaient de zones franches employant un total de 800.000 salariés, elles employaient 4,5 millions de salariés en 1996, hors Chine², répartis dans 93 pays (ILO, 1998). Les ZFE se concentrent surtout en Amérique latine (48% de la force de travail des zones franches mondiales, hors Chine) et en Asie (42%). L'Afrique (Madagascar, Maurice, et Tunisie surtout) ne représente quant à elle que 5,5% de la force de travail mondiale des ZFE.

Dans les pays où les zones franches ont connu le plus de succès, celles-ci ont souvent acquis un poids déterminant en termes d'exportations : en 1999, les ZFE contribuent à plus de 80% des exportations totales de marchandises de la République Dominicaine, (elles sont les secondes pourvoyeuses de devises après le secteur du tourisme) ; à Maurice, qui demeure la référence incontournable en la matière, les quelques 500 entreprises de la zone franche réalisent près de 75% des exportations du pays (dont 65% pour le seul secteur du textile-habillement). Cependant, à long terme la trop forte concentration sectorielle des activités des ZFE sur des productions à faible valeur ajoutée, empêche une sortie par le haut. Pour reprendre l'expression du BIT (ILO, 1998) :

¹ Le choix entre les nombreux régimes de ZFE qui existent est déterminé par les objectifs et les caractéristiques des pays les mettant en place. Néanmoins, dans tous les cas, les principaux éléments constitutifs d'une ZFE sont les suivants : simplification des procédures administratives ; régime d'importation en franchise de droits des équipements et des intrants nécessaires à la production des biens à exporter ; exonérations fiscales pour l'entreprise et pour ses salariés expatriés ; dans certains cas, assouplissements de la législation nationale du travail ; aménagements spécifiques (eau, bâtiments, etc.) ; régimes assouplis pour les changes.

² Les « zones économiques spéciales » chinoises, qui ont été créées en 1979, emploient environ 20 millions de salariés. Il est toutefois quelque peu abusif de les considérer comme des ZFE. D'une part, ce ne sont pas de simples parcs industriels : il s'agit en fait de villes ou de régions entières où l'ensemble des entreprises disposent de ce statut. D'autre part, beaucoup de ces entreprises produisent pour le marché intérieur, même si celles qui exportent plus de 70% de leur production bénéficient d'un taux d'imposition sur les bénéfices réduit (10% au lieu de 15%).

« une des caractéristiques saisissantes des ZFE a été le développement d'une monoculture industrielle plutôt que de parcs industriels équilibrés ». La diversification vers des activités de services (saisie informatique par exemple), qui présente a priori un grand potentiel, reste encore modeste.

Les zones franches en tant qu'outil de développement

Selon la théorie neo-classique, les ZFE constituent une politique de *second best*, consistant à compenser une distorsion (l'existence d'un droit de douane) par une autre (une subvention). De ce fait, l'impact de politiques de zones franches sur le bien-être des pays d'accueil est a priori indéterminé. Les nouvelles théories de la croissance ont amené à une appréciation plus favorable de l'impact potentiel de ces politiques, en mettant en évidence les externalités possibles, pouvant prendre la forme d'effets d'apprentissage, d'accroissement du capital humain, d'effets de démonstration, etc.

Les activités des zones franches sont concentrées dans des activités intensives en main-d'œuvre (textile-habillement et électronique surtout), d'où un potentiel important de création d'emplois. A Maurice (sans tenir compte des emplois indirects générés par leurs activités) les ZFE emploient 18% de la population active en 1999 (contre seulement 2% en 1980). Au-delà de ce critère quantitatif, il est nécessaire de s'interroger sur la qualité des emplois créés. L'expérience montre que, même si les salaires versés dans les ZFE sont généralement supérieurs à ceux versés par les entreprises hors zones, il s'agit pour la plupart d'emplois peu ou non qualifiés (car utilisant une technologie simple et bon marché) et réservés en majorité à une main-d'œuvre féminine souvent très jeune (entre 60 et 80% des emplois des ZFE), limitant les effets d'apprentissage.

En outre, la médiocrité des conditions de travail dans les zones franches constitue un des principaux reproches qui leur est généralement adressé, à tel point que le qualificatif de « zones d'oppression » leur est parfois appliqué. Les enquêtes réalisées à ce sujet relèvent de nombreuses violations des normes fondamentales du travail, telles qu'elles sont définies par l'Organisation Internationale du Travail, en particulier en matière de droit d'association et de négociation collective. Au Pakistan et au Bangladesh les syndicats sont ainsi interdits dans la ZFE.

L'impact des zones franches sur l'économie du pays hôte dépend essentiellement de l'activité – directe et indirecte – générée par leur implantation.

Le ratio exportations nettes / exportations de produits finis³, qui constitue un indicateur du degré d'intégration locale, est largement supérieur dans les zones franches asiatiques à la moyenne des autres ZFE. Aux Philippines, ce ratio atteint 42 % (1994) alors qu'il n'est que de 22 % pour les *maquiladoras* au Mexique (1999), pays dont le niveau de développement est pourtant nettement supérieur.

Les prix trop élevés des produits, leur qualité insuffisante, le manque de fiabilité des fournisseurs sont les raisons souvent avancées pour expliquer le faible taux d'approvisionnement local et par conséquent le faible degré d'intégration des zones franches dans l'économie domestique.

D'une manière générale, le bilan des effets d'entraînement des activités des zones franches sur le reste de l'économie est donc plutôt mitigé, aussi bien en amont qu'en aval. Le nombre d'emplois indirects créés peut être évalué dans un modèle d'équilibre partiel à l'aide de matrices *input-output*. Le rapport entre emplois indirects et directs est estimé à 0,25 dans le cas de Maurice (ILO, 1998), à 1,4 à Madagascar (Razafindrakoto et Roubaud, 1997) et à 2 au Honduras (ILO, *ibidem*).

En fait, la nature et les activités des ZFE constituent un obstacle intrinsèque à l'existence d'externalités importantes. Pour une entreprise, l'objectif principal d'un investissement dans une ZFE est la plupart du temps de bénéficier d'exonération de droits de douane à l'importation, ce qui crée un biais pro-importation, par nature contradictoire avec une intégration locale poussée des activités. Les ZFE sont souvent spécialisées dans l'assemblage de composants et de sous-ensembles qui s'insèrent dans des processus de production globaux, largement inaccessibles aux sous-traitants domestiques. De plus, le bas niveau de développement des pays hôtes se traduit souvent par un différentiel de niveau technologique entre l'économie hôte et les entreprises franches qui limite les transferts de technologie.

Au total, les PED créant des zones franches ont souvent considéré celles-ci comme un instrument central de leur politique de développement. Si les objectifs en termes de création d'emplois ont parfois été atteints, leur impact plus général en termes de développement est souvent loin des espoirs initiaux. Les rares *success stories* dans ce domaine, telles que celles de Maurice ou de la Malaisie, sont probablement appelées à demeurer des exceptions qui confirment la règle.

³ (Exportations de produits finis – intrants importés) / exportations de produits finis.

L'impact des accords commerciaux internationaux sur l'avenir des zones franches

D'une manière générale, la libéralisation commerciale a des effets ambigus sur les ZFE : l'amélioration de l'accès au marché favorise leurs ventes, tandis qu'en sens inverse le désarmement douanier dans leur pays d'accueil réduit l'attractivité relative du dispositif à long terme.

Outre cet impact général, plusieurs accords de l'OMC signés à Marrakech en 1994 vont avoir un impact important sur la répartition géographique et sectorielle des ZFE.

L'Accord sur les Subventions et les Mesures Compensatoires (ASMC) impose de nouvelles disciplines dans ce domaine aux pays à revenu par habitant supérieur à 1000 USD (il ne s'applique pas aux PED disposant d'un PIB/habitant inférieur). Parmi les dispositions fiscales interdites à ces pays par cet accord qui entrera en vigueur à partir de 2003, figurent des subventions et incitations communément offertes par les ZFE. Il est possible d'envisager trois scénarios concernant l'application de l'ASMC par les PED disposant de régime de zones franches :

- Les PED accueillant des ZFE sur leur territoire pourraient être contraints de mettre leur législation en conformité avec l'ASMC et donc d'éliminer progressivement les subventions ;

- Une situation de *statu quo* pourrait perdurer. En effet, dans la pratique, les PED dont les régimes de ZFE violent les règles de l'ASMC ne seront contraints de changer leur législation qu'en cas de plainte d'un autre membre de l'OMC. Dans le contexte actuel, on imagine cependant mal un pays industrialisé déposer une plainte envers un PED à ce sujet ;

- Enfin, une modification de l'accord pourrait être obtenue par les PED dans le cadre d'un prochain cycle de négociations commerciales multilatérales.

Hors Asie, les PED (ceux du Maghreb en particulier) vont souffrir de la disparition de l'Accord Multifibres, qui favorisait les investissements dans leurs ZFE pour contourner les quotas imposés par les pays industrialisés sur les importations de produits textiles. Le démantèlement de ces quotas à partir de 2005 va probablement avoir pour conséquence une réorientation géographique des investissements directs dans le secteur textile favorisant surtout les pays asiatiques les plus compétitifs (ZFE du Bangladesh, Chine, etc.).

Depuis la dernière décennie, on a par ailleurs assisté à une multiplication d'accords commerciaux régionaux, et notamment d'accords Nord-Sud. La

logique de ces accords est a priori contradictoire avec celle des ZFE, surtout s'il s'agit de zones de libre-échange : d'un côté, la suppression des droits de douane sur les échanges intra-régionaux annule l'avantage des ZFE pour les importations d'intrants provenant d'autres pays partenaires de l'accord ; de l'autre, l'exonération de droits de douane en vigueur pour les importations des ZFE en provenance de pays tiers doit être abandonnée, puisque le principe des accords régionaux est d'accorder un traitement préférentiel au commerce intra-régional. Pour cette raison, la signature de l'Aléna entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada en 1993 avait conduit de nombreux observateurs à prédire une disparition des *maquiladoras* (Sargent et Matthews, 2001). Au prix de quelques aménagements du régime douanier mexicain, celles-ci ont au contraire prospéré depuis cette date, puisqu'elles employaient 1,3 million de salariés début 2001, contre 550.000 fin 1993.

Quelles perspectives ?

Nous avons montré ici que l'impact des ZFE sur l'emploi et les exportations des PED est souvent loin d'être négligeable, même s'il est exagéré de considérer ces dispositifs comme un élément-clé d'une stratégie de développement.

Dans ce contexte, les menaces qui pèsent sur la pérennité et le potentiel des ZFE, du fait notamment de l'évolution des politiques commerciales au niveau mondial, méritent d'être relevées. S'y ajoute également l'impact, encore difficile à apprécier, des nouvelles formes de la division internationale du travail : progrès technologique conduisant dans certains cas à une relocalisation de certaines activités au Nord ; en sens inverse, augmentation du recours à la sous-traitance par les « entreprises sans usines », etc.

En tout état de cause, ces différentes interrogations soulignent l'importance d'un effort de recherche accru, dans l'objectif d'aider les PED à définir des politiques adéquates dans ce domaine.

Cling J.P., Letilly G. (2001) « Export Processing Zones : A threatened instrument for global economy insertion ? », Document de Travail DIAL N°2001/17.

ILO (1998), "Labor and social issues relating to Export processing Zones", disponible sur le site internet (www.ilo.org).

Madani D. (1999), "A review of the role and the impact of Export Processing Zones", Banque mondiale, Document de travail N° 2238.

Razafindrakoto M., Roubaud F. (1997) "Les entreprises franches à Madagascar" *Economie de Madagascar*, N°2.

Sargent J., Matthews L. (2001), "Combining Export Processing Zones and regional free trade agreements : Lessons from the Mexican experience", *World Development*, Vol.29, N° 10.

Missions et interventions dans les colloques au second semestre 2001

Alain Brilleau a effectué des missions d'appui méthodologique dans le cadre de la réalisation de l'enquête 1-2-3 du 17 au 27 octobre au Togo et du 5 au 14 décembre au Sénégal.

Jean-Pierre Cling s'est rendu en mission à Washington (5-8 novembre) pour assister à un colloque sur la libéralisation commerciale en Amérique latine, co-organisé par le CEPII et la Banque Interaméricaine de Développement, et a mené plusieurs entretiens à la Banque Mondiale. Il s'est rendu deux fois en mission à Londres (29 octobre et 29-30 novembre) pour l'évaluation d'un programme de coopération britannique. Il est intervenu lors du séminaire du HCCI sur les biens publics globaux (Sèvres, 3-5 septembre) et lors de la conférence de Confrontations sur le thème «Pourquoi lancer un nouveau round de négociations commerciales multilatérales?» à Bruxelles (27 septembre). Il a été discutant du rapport de la Banque Mondiale "Global Economic Prospects" lors de sa présentation à Paris le 26 octobre.

Michael Grimm a présenté un article au Congrès annuel de la European Economic Association à Lausanne (29 août-1^{er} septembre), au Congrès annuel de l'Association Française de Sciences Economiques à Paris (20-21 septembre), et a participé, avec **David Rosas**, à l'atelier de travail organisé par le European Development Research Network à Bonn (18-21 octobre). Il s'est rendu, avec **Anne-Sophie Robilliard**, au Burkina Faso (1^{er}-9 octobre) pour une mission de consultation pour la GTZ (Agence de Coopération Allemande). Il a dispensé, en collaboration avec **Mohamed Ali Marouani**, un cours sur la modélisation au Centre de formation de Munich (GTZ) du 25 au 27 novembre.

Michel Kagan a effectué une mission d'appui méthodologique dans le cadre de la réalisation de l'enquête 1-2-3 au Bénin (16-26 juillet), ainsi qu'une mission de formation des superviseurs de l'enquête 1-2-3 en Chine (24 novembre-5 décembre).

Sandrine Mesplé-Somps a participé avec **Philippe de Vreyer**, **Anne-Sophie Robilliard**, **Javier Herrera**, **François Aka** et **Rachel Ravelosoa** au Forum on Poverty Mapping, organisé par la Banque Mondiale et le Amsterdam Institute for International Development, à Amsterdam (26-27 octobre). Elle s'est rendue à la conférence du Consortium pour la Recherche Economique en Afrique (CREA) du 1^{er} au 6 décembre au Kenya.

Mohamed Ali Marouani a effectué une mission au Mali (23-30 juillet) dans le cadre de la deuxième phase de l'évaluation du processus d'élaboration du CSLP. Il a présenté un article à la 77^{ème} conférence de l'Applied Econometrics Association au Maroc (20-22 septembre). Il a dispensé un cours au Centre de formation de Munich (GTZ) sur la modélisation EGC (4-6 octobre). Il s'est rendu en Tunisie dans le cadre de l'étude du Global Development Network sur les déterminants de la croissance (29 octobre-7 novembre), et pour une formation aux techniques de modélisation dynamique (3-9 décembre).

Mireille Razafindrakoto s'est rendue à Madagascar du 18 au 29 octobre pour une mission d'appui technique au projet MADIO II.

Anne-Sophie Robilliard a présenté une communication à un séminaire co-organisé par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International sur les modèles de microsimulation (Washington, 3 juillet). Elle s'est rendue, dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale, à Djakarta (11-23 novembre) pour une mission de formation aux modèles de microsimulation.

François Roubaud a effectué une mission à Madagascar du 27 juin au 12 juillet, dans le cadre du projet MADIO II. Il a présenté, le 7 septembre à l'Ecole des Ponts et Chaussées, une communication à la journée d'études de l'ADP/ISTED. En outre, il a effectué pour le compte de l'INSEE une mission à la Direction de la Statistique du Maroc (1^{er}-5 octobre). Du 8 au 10 octobre, il a participé à la 6^{ème} réunion du conseil scientifique d'AFRISTAT au Mali. Il a présenté une communication au séminaire régional « Gestion urbaine et municipale en Afrique » organisé par le World Bank Institute et le PDM à Dakar (15-26 octobre). Il a présenté un article au colloque international Hexapolis II organisé par l'université catholique de Sao Paulo (Brésil, 5-8 novembre). Il a participé, avec **Javier Herrera**, au séminaire régional (organisé par la commission andine et appuyé par le MAE) d'évaluation des résultats de l'enquête 1-2-3 menée en 2001 dans les deux pays pilotes: Colombie, Venezuela (Colombie, 9-13 décembre). Enfin, avec **Marc Raffinot**, il a organisé une séance de présentation publique pour la sortie du n°20 de la revue Autrepart au siège de l'IRD, le 20 décembre.

Gilles Spielvogel a effectué, avec l'Agence Française de Développement, une mission de cadrage macroéconomique au Ghana (9-19 octobre).

Constance Torelli s'est rendue à Madagascar (3-12 juillet) pour une mission d'expertise et au Bénin (6-22 septembre) pour une mission effectuée dans le cadre du projet PARSTAT.

Documents de travail diffusés au second semestre 2001

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site <http://www.dial.prd.fr/>

Razafindrakoto M., Roubaud F. : « Pense-t-il différemment ? La voix des pauvres à travers les enquêtes statistiques ». Juin, *DT2001/13*.

A partir d'un corpus d'enquêtes auprès des ménages réalisées dans la capitale malgache, cette étude se demande si les stratégies passées en termes de réduction de la pauvreté ont effectivement répondu aux besoins des populations les plus démunies. D'une part, l'analyse des conditions de vie démontre l'accumulation de handicaps chez les plus démunis. D'autre part, il apparaît que, dans de nombreux domaines, le point de vue des pauvres ne diffère pas fondamentalement de celui de l'ensemble de la population. La spécificité du message formulé par les pauvres réside dans le fort « besoin d'Etat » qu'ils manifestent.

Guénard C., Grimm M., Mesplé-Somps S. : « What has happened to the urban population in Côte d'Ivoire since the eighties? An analysis of monetary poverty and deprivation over 15 years of household data ». Août, *DT2001/14*.

L'objet de ce travail est d'étudier l'évolution de la pauvreté urbaine en Côte d'Ivoire depuis les années 1980. Cette étude s'attache à rendre compte de plusieurs dimensions de la pauvreté, à vérifier par les techniques de la dominance, la robustesse des tendances observées et à estimer de manière économétrique les déterminants des différentes formes de pauvreté. On montre que la pauvreté de conditions d'existence peut adopter une dynamique différente de celle de la pauvreté monétaire.

Gautier J-F. : « Taxation optimale de la consommation et biens informels ». Octobre, *DT2001/15*.

On se pose la question suivante : dans quelle mesure est-il souhaitable de taxer le secteur informel ? Un modèle théorique de taxation optimale permet d'abord de fournir une réponse analytique à cette question. Une version empirique du modèle permet ensuite d'estimer les taux de taxation optimaux à Madagascar. On montre ainsi que la taxation optimale des biens informels est toujours inférieure à celle des biens formels.

Cogneau D., Maurin E. : « Parental Income and School Attendance in a Low-Income Country : A semi-parametric analysis ». Novembre, *DT2001/16*.

Utilisant des données sur trois générations successives de Malgaches, ce papier se propose de construire un nouvel estimateur semi-paramétrique de l'effet du revenu parental sur la décision de scolariser les enfants. Il s'agit d'offrir de nouveaux tests de biais de simultanéité et d'hérédité affectant les estimations usuelles de cet effet. Cela révèle l'importance du premier type de biais : selon les estimations, la littérature existante sous-estime l'effet réel des ressources familiales sur les décisions d'envoyer ou non les enfants à l'école.

Cling J-P., Letilly G. : « Export processing zones : A threatened instrument for global economy insertion ? ». Novembre, *DT2001/17*.

Cette étude considère, à la lumière de quelques expériences, le type d'impact que les zones franches peuvent avoir sur le développement des pays d'accueil. De plus, elle met en évidence les défis posés aux zones franches par les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que par les nouveaux aspects de la mondialisation, qui semblent pousser tous deux vers une restructuration géographique de la répartition des zones franches au niveau mondial.

Cogneau D. : « Formation du revenu, segmentation et discrimination sur le marché du travail d'une ville en développement : Antananarivo fin de siècle ». Novembre, *DT2001/18*.

Cet article présente un modèle macro-micro-économétrique du marché du travail d'une ville en développement et son application au cas de la capitale de Madagascar entre 1995 et 1999. Ce modèle reconnaît l'existence d'une forte hétérogénéité dans les rémunérations, les préférences et les opportunités d'emploi des individus, même au sein de catégories fines.

Cogneau D., Robilliard A-S. : « Croissance, distribution et pauvreté : un modèle de micro simulation en équilibre général appliqué à Madagascar ». Novembre, *DT2001/19*.

Ce papier présente un modèle de microsimulation en équilibre général appliqué à Madagascar. Ce modèle présente deux caractéristiques innovantes : d'une part, la modélisation des comportements d'allocation du temps de travail au niveau micro-économique ; d'autre part, la prise en compte de certains effets d'équilibre général à travers la détermination endogène des prix et des facteurs. Les résultats des simulations confirment la contribution de l'approche à l'analyse de l'impact de différents chocs de croissance sur les inégalités et la pauvreté.

Guénard C. : « Analyse biographique de l'évolution des revenus sur ce cycle de vie et des inégalités entre générations : le cas de Madagascar ». Décembre, *DT2001/20*.

Cette étude tente de distinguer les effets d'âge et de génération dans l'évolution des niveaux de vie des individus sur le cycle de vie grâce à l'exploitation d'une enquête bibliographique réalisée en 1998 dans l'agglomération d'Antananarivo. L'analyse menée consiste en l'élaboration d'une méthode d'estimation des revenus sur les trajectoires de vie d'individus appartenant à trois générations successives. Sur la base de la méthodologie retenue, on observe une évolution des inégalités sur la période 1968-1998.

Directeur de la publication :
Rédactrice en chef :
Mise en page :

Jean-Pierre Cling
Gaëlle Letilly
Coryne Ajavon